

Séance  
ordinaire du 19  
avril 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE  
20 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-  
JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos comme exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.04.178

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.04.179

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Résolution d'appui à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli.
4. Adoption de la politique environnementale et du plan d'action.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5. Autorisation de signature de la promesse d'achat du lot 6 417 532.
6. Mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre.
7. Autorisation de vente d'un arrière lot situé sur la rue Dandonneau.

## **FINANCES**

8. Radiation de comptes à recevoir.
9. Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA)-prolongement du trottoir sur le boulevard Jacques-Cartier.
10. Programme d'aide à la voirie locale – amélioration de la sécurité dans certaines rues.
11. Autorisation de versement – aide au développement économique.
12. Autorisation de versement de don.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

13. Autorisation d'embauche pour les camps de jour.

## **LOISIRS**

14. Autorisation d'achat d'un robot pour l'entretien de la piscine Gervais Rioux.
15. Autorisation d'appui financier à l'École de musique du Bas-St-Laurent.
16. Autorisation de renouvellement des frais d'adhésion 2021-2022 à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent.
17. Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités – volet organismes et municipalités.
18. Autorisation de mandat de services professionnels pour la préparation du carnet de santé de la piscine Gervais-Rioux – ingénierie.

## **TRAVAUX PUBLICS**

19. Ratification de contrat à la firme Cansel.

## **URBANISME**

20. Avis de motion d'un règlement modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
21. Adoption du projet de règlement 2021-1453 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
22. Avis de motion d'un règlement modifiant les limites de la zone 326 (HBF).
23. Adoption du projet de règlement 2021-1454 modifiant les limites de la zone 326 (HBF).
24. Avis de motion d'un règlement relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique.
25. Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

26. Résolution d'appui à l'adoption d'un code d'éthique pour les conducteurs d'embarcations motorisées et non motorisées sur le lac du Gros-Ruisseau.
27. Autorisation de mandat à Octant Aviation inc.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

## ADMINISTRATION

21.04.180

### RÉSOLUTION D'APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI

**CONSIDÉRANT** l'importance du projet de réfection et d'agrandissement des installations de la Régie intermunicipale de l'Aéroport régional de Mont-Joli pour assurer son développement;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Régie intermunicipale de l'Aéroport régional de se positionner comme terminal régional et central du transport de l'Est-du-Québec (HUB);

**CONSIDÉRANT** le rôle majeur joué par l'Aéroport régional en tant qu'outil de développement économique au service de sa région ;

**CONSIDÉRANT** l'apport de l'infrastructure aéroportuaire à la connectivité régionale et interrégionale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli bénéficiera des retombées économiques générées par le développement de l'infrastructure aéroportuaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli soutient financièrement la Régie intermunicipale de l'Aéroport régional par l'octroi d'un crédit de taxes, qui totalisera dans 20 ans plus de 4 M\$ ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie les démarches de la Régie intermunicipale de l'Aéroport régional visant à se doter d'infrastructures modernes, répondant aux besoins et aux exigences actuels et futurs des usagers.

21.04.181

### ADOPTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DU PLAN D'ACTION

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli reconnaît la nécessité d'envisager le développement de façon à satisfaire les besoins essentiels des générations actuelles et futures tout en protégeant la diversité biologique et les systèmes qui entretiennent la vie et la solidarité entre les générations;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont un rôle important à jouer dans la protection et la préservation de l'environnement aussi bien pour le bénéfice direct de leurs citoyens que dans l'intérêt de la collectivité à court, moyen et long terme;

**CONSIDÉRANT QU'**un milieu de vie de qualité, tant dans sa diversité que dans les efforts qui sont déployés pour le protéger et le préserver, est un facteur d'attraction et de rétention;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enjeu environnemental doit être considéré à partir d'une approche transversale et ainsi faire partie intégrante de tous les processus de décision des élu-e-s et de tous les services de l'organisation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique environnementale de la Ville de Mont-Joli couvre huit thèmes : l'eau, l'air, le sol, la gestion municipale, la biodiversité, la qualité de vie, les matières résiduelles et l'efficacité énergétique;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque thème, des orientations, des objectifs et des actions spécifiques ont été identifiés par ordre de priorités pour leur mise en place dans le temps;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la politique environnementale préparée par le comité environnement ainsi que le plan d'action qui en découle.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 21.04.182 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT DU LOT 6 417 532**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la promesse d'achat pour le lot 6 417 532 du cadastre du Québec pour un montant de de 57 565.39\$ plus les taxes.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente qui sera préparé par le notaire de l'acheteur.

*Le conseil municipal a pris connaissance et approuve la promesse d'achat telle que soumise.*

### 21.04.183 **MANDAT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR GÉOMÈTRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à Claude Vézina, arpenteur-géomètre pour effectuer le plan de lotissement au cadastre du lot 6 417 532.

### 21.04.184 **AUTORISATION DE VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SITUÉ SUR LA RUE DANDONNEAU**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente d'un arrière lot à monsieur Alexandre Dubé, situé sur la rue Dandonneau, d'une grandeur de 18 mètres de frontage par 27.43 mètres de profondeur soit environ 5314.617pieds carrés au coût de 0,50\$ pour une valeur de 2657.31\$.

Par la même résolution, le conseil autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente qui sera préparé par le notaire de l'acquéreur.

## FINANCES

### 21.04.185 **RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 2030 06	9212-6010 Québec Inc.	4 440.26\$
D 3000 05	Municipalité de Ste-Luce	166.11\$
D 3000 47	Municipalité de St-Joseph-de-Lepage	319.68\$
D 3005 77	Bradken	105.01\$
D 3010 13	Les huiles Desroches	1 207.78\$
D 3010 20	Céréales des Basques	229.00\$

21.04.186

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) - PROLONGEMENT DU TROTTOIR SUR LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire déposer une demande de subvention au programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés (Primada) pour le prolongement du trottoir sur le boulevard Jacques-Cartier;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés (Primada) pour le prolongement du trottoir sur le boulevard Jacques-Cartier;
- la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide du programme et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- la Ville de Mont-Joli s'engage, si elle obtient une aide financière pour ce projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure;
- la Ville de Mont-Joli confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût.

21.04.187

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS CERTAINES RUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet soutien;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce seront admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet de la Ville de Mont-Joli est, monsieur Joël Harrisson, qui agira à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

21.04.188

**AUTORISATION DE VERSEMENT – AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement de l'aide financière à la Vitrerie Mont-Joli dans le programme d'aide au développement économique volet 1 – aide à la relocalisation d'une entreprise. Cette aide financière représente un montant de 7 904.48\$ représentant 15% des coûts admissibles comme inscrit à la politique.

21.04.189

#### **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Centre de formation Professionnelle	Gala Méritas	250\$

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

21.04.190

#### **AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LES CAMPS DE JOUR**

**CONSIDÉRANT** les besoins de main-d'œuvre à combler au Camp de Jour pour l'été 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation à cet effet de la directrice du service des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche des personnes suivantes :

Madame Joanie Lévesque, à titre de Coordonnatrice, pour une durée de dix (10) semaines du 14 juin au 20 août à raison de 40 heures / semaine au tarif de 17.25 \$ de l'heure.

Mesdames Emy Robinson, Kelly Anne Gagnon, Mariane Robinson, Karina Fournier Gallant, Léa Beaulieu Lecours, Clarence Blouin ainsi que messieurs Alexis Beaulieu, Samuel Gamache, Tristan Lortie, Nicolas Bernard à un poste de moniteur (trice) d'une durée de sept (7) semaines du 28 juin au 13 août à raison de 40 heures / semaine. Madame Blouin est embauchée du 28 juin au 30 juillet 2021. Les taux horaires varieront entre 14.50\$ et 15.25\$ de l'heure selon l'ancienneté des candidats.

#### **LOISIRS**

21.04.191

#### **AUTORISATION D'ACHAT D'UN ROBOT POUR L'ENTRETIEN DE LA PISCINE GERVAIS RIOUX**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un robot pour l'entretien de la piscine Gervais Rioux à la compagnie Dolphin Wave, et ce, au montant de 4352.23 \$ plus les taxes.

21.04.192

#### **AUTORISATION D'APPUI FINANCIER À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-ST-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'École de musique du Bas-St-Laurent dispense une formation de qualité à bon nombre de jeunes de la région de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli accorde un support financier à l'École depuis plusieurs années afin de favoriser l'épanouissement des jeunes et de la vie culturelle de la communauté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 1 000 \$ à l'École de musique du Bas-St-Laurent pour l'année 2021-2022.



**21.04.199 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES LIMITES DE LA ZONE 326 (HBF)**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les limites de la zone 326 (HBF).

**21.04.200 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1454 MODIFIANT LES LIMITES DE LA ZONE 326 (HBF)**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2021-1454 modifiant les limites de la zone 326 (HBF).

**21.04.201 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE**

La conseillère Annie Blais donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique.

**21.04.202 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Pierre Pineau à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de monsieur Gaétan Pineau. Par ailleurs, le conseil désire remercier monsieur Pineau pour son implication au sein de ce comité dont il a fait partie depuis plusieurs années.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**21.04.203 RÉOLUTION D'APPUI À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE POUR LES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS MOTORISÉES ET NON MOTORISÉES SUR LE LAC DU GROS-RUISSEAU**

Considérant que le Lac du Gros-Ruisseau est aux prises depuis quelques années avec le myriophylle à épi, une plante exotique envahissante ;

Considérant qu'une navigation responsable est à préconiser et permettra de limiter la fragmentation du myriophylle à épi et donc de freiner son établissement au sein du lac ;

Considérant que la navigation peut poser un problème pour la qualité de l'eau et de l'environnement ;

Considérant qu'une navigation responsable ralentira l'eutrophisation et améliorera la qualité de l'eau afin d'assurer la pérennité du Lac du Gros-Ruisseau;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie l'adoption d'un code d'éthique nautique pour les conducteurs d'embarcations motorisées et non motorisées sur le Lac du Gros-Ruisseau.

**21.04.204 AUTORISATION DE MANDAT À OCTANT AVIATION INC.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un mandat d'accompagnement pour le zonage aéroportuaire à la firme Octant Aviation Inc. selon une tarification horaire de 225\$ plus les taxes.

**21.04.205 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**21.04.206**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.